Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260410-DB20260404-DE

PLŒMEUR
PLANVOUR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Vendredi 03 avril 2026

Séance Publique du
Vendredi 10 avril 2026

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – CREATION ET ELECTION DES MEMBRES

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Anne-Valérie RODRIGUES, Claude ORVOINE, Liliane MARTEVILLE, Cédric ORVOËN, Brigitte LE LIBOUX, Marie-Christine LE NORMAND, Annie BRUNET, Christian LAURENT, Pascaline ALNO, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Christian CHEMOUL, Christine BARETTE, Ludovic JEGO, Aurélie DIRINGER-DAGORNE, Carole DE AMORIM, Liziane LASCOMBES, Ludovic ILLIEN, Mathieu GAUTHIER LE PRIOL, Edouard THOMAS, Aymeric VAZ PIRES, Jack MAIGNAN, Corinne GOADEC, Olivier MAZÉAS, Maïté BRISELET, Lysiane METAYER, Erwan RIBAULT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Christian PERRIEN à Brigitte LE LIBOUX, Isabelle GUSMINI à Armelle GEGOUSSE, Marianne POULAIN à Cédric ORVOËN

Secrétaire de séance : Jean-Guillaume GOURLAIN.

Présents	: 30
Pouvoirs	: 03
Absent	: 00

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260410-DB20260404-DE

n° 04

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – CREATION ET ELECTION DES MEMBRES

Rapporteur : Ronan LOAS

Les collectivités territoriales peuvent confier la gestion d'un service public dont elles ont la responsabilité à un ou plusieurs opérateurs économiques par une convention de délégation de service public.

L'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise les compétences et les conditions de mise en œuvre de la Commission de Délégation de Service Public.

La Commission de Délégation de Service Public (CDSP) est :

- présidée par le Maire ou son représentant
- comprend 5 membres du conseil municipal élus en son sein au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
- Des membres suppléants sont élus en nombre égal à celui des membres titulaires.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission de délégation de service public par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

L'élection des membres de la CDSP se déroule au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à bulletin secret.

Toutefois, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-5 et L2121-21 ;

Vu le rapport présenté en séance du conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **DECIDE à l'unanimité** de ne pas procéder au scrutin secret pour cette élection,

- **PROCEDE** à l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission de délégation de service public.

1 - RECUEIL DES LISTES DE CANDIDATS :

- Anne-Valérie RODRIGUES
- Liliane MARTEVILLE
- Claude ORVOINE
- Ludovic ILLIEN
- Olivier MAZEAS
- Cédric ORVOËN
- Christian CHEMOUL
- Christian PERRIEN
- Annie BRUNET
- Jack MAIGNAN

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215601626-20260410-DB20260404-DE

2 - RESULTAT DU VOTE

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 31
Pour : 31
Abstention : 2 (Lysiane Métayer, Erwan Ribault)
Contre : 0

3 – DECLARE élue la liste suivante :

Titulaires	Suppléants
Anne-Valérie RODRIGUES	Cédric ORVOËN
Liliane MARTEVILLE	Christian CHEMOUL
Claude ORVOINE	Christian PERRIEN
Ludovic ILLIEN	Annie BRUNET
Olivier MAZÉAS	Jack MAIGNAN

Ronan LOAS,
Maire

MAIRIE DE PLOEMEUR (Morbihan)